PANNEAU VILLE JUMELÉE
Référence : 13521



RESUME

Le panneau de jumelage est un panneau de signalisation placé à l'entrée de la ville afin d'indiquer les différentes villes jumelées. C'est un panneau qui est informatif et non obligatoire.

Ce panneau peut être placé en dessous d'un panneau EB10, mais il ne faut pas qu'il réduise sa visibilité. Disponible en plusieurs tailles et avec bandes non réfléchissantes, vous pouvez le personnaliser.

À noter que si vous souhaitez renseigner 2 villes, le texte sera sur 2 lignes.

Les points forts :

- Fabrication française
- Rails de fixation inclus
- Certifié CE et NF
- Homologué



DECLINAISONS

Taille
1000 x 400 mm
1300 x 400 mm

DESCRIPTION

Description du panneau ville jumelée

Le panneau de jumelage est un panneau d'information. Présent généralement à l'entrée des villes et villages, il permet d'indiquer la collaboration de la ville avec d'autres villes dans le monde.

De fabrication française, notre panneau de ville jumelée se distingue par sa robustesse et sa durabilité. Il est conçu pour résister aux différents chocs et intempéries, évitant ainsi que le panneau ne se plie.

Pour personnaliser votre panneau de jumelage, vous devez indiquer la ville ainsi que le pays, comme illustré sur la photo du produit. Il faut également joindre un fichier contenant le drapeau et/ou le blason de la ville concernée.

Si vous souhaitez mettre deux villes, le texte sera sur deux lignes. Dans le cas où vous souhaitez opter pour un autre design de panneau de jumelage, nous vous invitons à demander un devis à notre équipe.

Disponible en classe 1 ou 2, ce type de panneau ne nécessite pas de classe obligatoire. Si vous souhaitez en savoir plus sur les différentes classes et comment les choisir, nous vous invitons à lire notre article de blog sur les différentes classes.

Retrouvez aussi nos différents panneaux de localisation, ainsi que l'ensemble de notre gamme pour la signalisation routière.

Installation et règlementation du panneau de jumelage

L'installation de notre panneau de jumelage est très simple : il se fixe sur un mât de signalisation ou un poteau de signalisation grâce à des brides adaptées à la forme de celui-ci.

Il est essentiel de prendre en compte que le panneau de signalisation de ville jumelée est équipé de 2 rails de fixation. Il vous faudra donc 2 brides de fixation pour son installation. La boulonnerie est fournie avec.

Le panneau de jumelage peut être installé sur le même support que le panneau EB10. Cependant, il est primordial qu'il soit séparé visuellement et qu'il n'empêche pas sa lisibilité. Dans le cas où il y aurait déjà d'autres panneaux en dessous de l'EB10, vous pouvez très bien positionner le panneau de ville jumelée sur un autre poteau indépendant.

En savoir plus sur les panneaux de signalisation de ville jumelée

Apparus après la Seconde Guerre mondiale dans un but de réunification, les panneaux de jumelage ont pour but d'informer des différents partenariats qu'à une ville avec une autre.

Ces jumelages ont comme objectif de mettre en avant les relations culturelles, économiques, sportives ou éducatives entre une ou plusieurs villes.

Caractéristiques du panneau jumelage

Personnalisable :

- Nom de la ville et du pays concerné
- Drapeau et blason de la ville

Dimensions :

- 1000 × 400 mm
- 1300 × 400 mm